

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 608

31 mars 2011

SOMMAIRE

CB Lux S.à r.l.-FIS	29183	Murciélago S.à r.l.	29153
FF Trust Holding S.A.	29182	Neuheim Lux Group Holding V	29155
HIC S.A.	29172	Nimalux S.A.	29156
IIIInnovation S.A.	29172	Nouvelle Constructions Schou S.à r.l.	29156
Invescom S.à r.l.	29173	NPG Wealth Management S.à r.l.	29156
Jigsaw SA	29149	Office Portfolio 2 S.à.r.l.	29157
Jigsaw SA	29150	Office Portfolio 3 S.à.r.l.	29157
Jigsaw SA	29149	Officium S.A.	29157
Jigsaw SA	29149	OI-Perfume S.A.	29170
JP/LX BC Stereo II S.à r.l.	29150	OKCS S.A.	29170
JP/LX BC Stereo I S.à r.l.	29150	Onis Group S.A.	29171
JP/LX BC Stereo V S.à r.l.	29150	Orestes Holding Société Anonyme	29171
Kiri Invest	29150	Pacific Global Management S.à r.l.	29180
LACB S.à r.l.	29151	Pandomus	29182
Lairnisia Investment Spf S.A.	29152	Parisienne Immobilière S.A.	29183
LAI SICAV-SIF S.A.	29151	Pecunia Invest S.A.	29183
Lamalux S.A.	29151	PEF IV Investments S.à r.l.	29184
Legal and Financial Spf S.A.	29152	Pegasus Investments Sàrl	29181
Lifetime Immobilière S.A.	29152	P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A.	29180
Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l.	29157	P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A.	29179
LIPP Holdco 1 S.à r.l.	29152	P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A.	29173
M. & A. Investors (Luxembourg) S.A.	29153	P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A.	29172
Maja S.A. SPF	29153	Picaro S.A.	29183
Malerfachbetrieb Clemens G.m.b.H.	29154	Pinatubo Spf S.A.	29180
Maristeph S.A.	29154	Presco Investments S.à r.l.	29181
Marlett SA	29154	Prime Investment S.A.	29182
Melux Invest S.à r.l.	29153	Recina Invest S.A.	29138
Melux Invest S.à r.l.	29153	Selected Absolute Strategies	29180
Mindév et Associés S.A.	29155	SI BEG Holding S.à r.l.	29171
MOF III Investments S. à r.l.	29155	Silver Point Sourcing S.à r.l.	29184
Montagebau Arnold Junk	29155	Simplace S.A.	29184
Moonlight Consulting S.A.	29155	Tallore S.A.	29173

Recina Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 158.026.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., having its registered office in Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

2.- The company under the laws of the British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office in Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (British Virgin Islands);

The two appearers are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of RECINA INVEST S.A. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose for which the company is founded is the holding and the development of intellectual rights of any nature as well as the grant of utilization license of the latter; the company will also be able to develop all activities of research and development aiming at optimizing the value of these rights.

The purposes for which the company is founded is also the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Share Capital, Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 31,900 (thirty-one thousand nine hundred Euro), represented by 31,900 (thirty-one thousand nine hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.

These shares are divided as follows:

- 31,000 (thirty-one thousand) class A shares;
- 100 (one hundred) class B shares;
- 100 (one hundred) class C shares;
- 100 (one hundred) class D shares;
- 100 (one hundred) class E shares;
- 100 (one hundred) class F shares;

- 100 (one hundred) class G shares;
- 100 (one hundred) class H shares;
- 100 (one hundred) class I shares;
- 100 (one hundred) class J shares;

Any reference made hereinafter to the “shares” shall be construed as a reference to the class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I and/or J Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), redeem its own shares.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares, including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the event of a decrease of the share capital through the repurchase(s) and cancellation(s) of class(es) of Shares such cancellation(s) and repurchase(s) of Shares shall be made in reverse alphabetical order Class of the outstanding classes of Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of class(es) of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class(es) held by them and to be cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class(es) of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of interim accounts prepared to a date not more than [fourteen] days prior to the date of the reduction of the share capital of the company. The Total Cancellation Amount shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class(es) of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner required for amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class(es), the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company’s share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirteenth day of June at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any decision of purchase or sale of intellectual properties or participations must be taken by the general meeting of shareholders by a simple majority.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

The holders of class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of class J Shares.

If there are no longer any class J Shares outstanding in the Company, the holders of class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F, G, H, and I Shares.

If there are no longer any class I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F, G and H Shares.

If there are no longer any class H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F and G Shares.

If there are no longer any class G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E and F Shares.

If there are no longer any class F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D and E Shares.

If there are no longer any class E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C and D Shares.

If there are no longer any class D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, and C Shares.

If there are no longer any class C, D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A and B Shares.

If there are no longer any class B, C, D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Definitions

Art. 19. Available amount: the total amount of the net profit of the Company (including profits carried forward) increased by any freely distributable share premium and other freely distributable reserves, but reduced by (i) any losses (included losses carried forward) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles

X. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

All the 31,900 (thirty-one thousand and nine hundred) class A, B, C, D, E, F, G and H shares have been subscribed as follows:

- 1.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., prenamed:
 - 15,500 (fifty thousand five hundred) class A shares;
 - 50 (fifty) class B shares;
 - 50 (fifty) class C shares;
 - 50 (fifty) class D shares;
 - 50 (fifty) class E shares;
 - 50 (fifty) class F shares;
 - 50 (fifty) class G shares;
 - 50 (fifty) class H shares;
 - 50 (fifty) class I shares;
 - 50 (fifty) class J shares.
- 2.- The company under the laws of the British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., prenamed:
 - 15,500 (fifty thousand five hundred) class A shares;
 - 50 (fifty) class B shares;
 - 50 (fifty) class C shares;

- 50 (fifty) class D shares;
- 50 (fifty) class E shares;
- 50 (fifty) class F shares;
- 50 (fifty) class G shares;
- 50 (fifty) class H shares;
- 50 (fifty) class I shares;
- 50 (fifty) class J shares.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of EUR 31,900 (thirty-one thousand and nine hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand eight hundred and twenty-five Euro.

Decisions taken by the shareholders

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:

- Mr. Patrick MOINET, licencié en droit (UCL), born on the 6th June 1975 in Bastogne (Belgium), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, chairman of the Board of Directors;

- Mr. Benoît BAUDUIN, Bachelier en comptabilité, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Mr Francesco CUZZOCREA, Consultant, born on the 22nd October 1960 in Locarno (Switzerland), having his address at Via alla Campagna 1, CH-6942 Porza (Switzerland).

- 3.- Has been appointed auditor:

The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg number B 139013.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2016.

- 5.- The head office of the company shall be fixed at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 6.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama),

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques),

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de RECINA INVEST S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la détention et le développement de droit intellectuels de toute nature ainsi que la concession de licence d'utilisation de ces derniers; la Société pourra également développer toutes activités de recherche et développement visant à permettre de valoriser au mieux ces droits.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.900,- (trente et un mille neuf cents Euros) représenté par 31.900 (trente et un mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

L'ensemble de ces actions se divise comme suit:

- 31.000 (trente et un mille) actions de classe A;
- 100 (cent) actions de classe B;
- 100 (cent) actions de classe C;
- 100 (cent) actions de classe D;
- 100 (cent) actions de classe E;
- 100 (cent) actions de classe F;
- 100 (cent) actions de classe G;
- 100 (cent) actions de classe H;
- 100 (cent) actions de classe I;
- 100 (cent) actions de classe J.

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être interprétée comme faisant référence aux actions de classe A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, selon le contexte.

Chaque action procure une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et modalités prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) d'actions concernée(s). En cas de réduction du capital social par rachat et annulation de classes d'actions, le(s) rachat(s) et annulation(s) devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé des classes d'actions.

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation de classe(s) d'actions, chaque propriétaire d'actions de la ou des classes rachetées et annulées concernées aura droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée dans la ou les classes concernées.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la/les classes d'actions à racheter et annuler.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intermédiaires établis dans les quatorze jours précédents la date de la réduction du capital social de la Société. Le Montant Total d'Annulation sera égal au Montant Disponible au moment de l'annulation de la ou des classes d'actions à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la ou des classes concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et sera payée par la Société.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Toute décision d'achat ou de vente d'une participation ou d'un droit intellectuel au sens large doit être prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à

une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la Société. Les sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, seront distribuées aux détenteurs d'actions de classe J.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe I auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe H auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G et H.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe G auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F et G.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe F auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E et F.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe E auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D et E.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe D auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C et D.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe C auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B et C.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A et B.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe B, C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Définitions

Art. 19. Montant Disponible. Le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables mais réduits par (i) les pertes (en ce

compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

classP = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et libération

Toutes les 31.900 (trente et un mille neuf cents) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prénommée:

- 15.500 (quinze mille cinq cents) actions de classe A;
- 50 (cinquante) actions de classe B;
- 50 (cinquante) actions de classe C;
- 50 (cinquante) actions de classe D;
- 50 (cinquante) actions de classe E;
- 50 (cinquante) actions de classe F;
- 50 (cinquante) actions de classe G;
- 50 (cinquante) actions de classe H;
- 50 (cinquante) actions de classe I;
- 50 (cinquante) actions de classe J.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée:

- 15.500 (quinze mille cinq cents) actions de classe A;
- 50 (cinquante) actions de classe B;
- 50 (cinquante) actions de classe C;
- 50 (cinquante) actions de classe D;
- 50 (cinquante) actions de classe E;
- 50 (cinquante) actions de classe F;
- 50 (cinquante) actions de classe G;
- 50 (cinquante) actions de classe H;
- 50 (cinquante) actions de classe I;
- 50 (cinquante) actions de classe J.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.900,- (trente et un mille neuf cents Euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cent vingt-cinq euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Patrick MOINET, licencié en droit (UCL), né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Benoît BAUDUIN, Bachelier en comptabilité, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Francesco CUZZOCREA, Consultant, né le 22 octobre 1960 à Locarno (Suisse), demeurant à Via alla Campagna 1, CH-6942 Porza (Suisse).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée REVICONCONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5.- Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2010. Relation: GRE 2010/4623. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006874/623.

(110006939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Jigsaw SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.034.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024232/10.

(110028948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Jigsaw SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.034.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024233/10.

(110028949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Jigsaw SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.034.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024234/10.

(110028950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Jigsaw SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.034.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024235/10.

(110028951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

JP/LX BC Stereo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.388.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011024236/12.

(110029711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

JP/LX BC Stereo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.387.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011024237/12.

(110029712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.381.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011024240/12.

(110029715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Kiri Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 72.907.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011024245/12.

(110028931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

LACB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.493.

Changement d'adresse de:

Monsieur Leif AHLQVIST (associé et gérant):

Schmöllergasse 5

Top 19

1040 Vienna

Austria

Madame Christina BRATT (associée):

Hahngasse 13

Top 8

1090 Vienna

Austria

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011024250/21.

(110029070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

LAI SICAV-SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.036.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Februar 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011024252/12.

(110028894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Lamalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 115.521.

Extrait du conseil d administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

2. DIVERS

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs suivants, à savoir:

- Me Michaël Dandois, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

- Me Antoine Meynial, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

- M. Stéphane Warnier, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011024254/18.

(110029176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Lairnisia Investment Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.011.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024253/10.

(110029439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Legal and Financial Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.904.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024257/10.

(110029440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Lifetime Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 32.259.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 04.06.2010 de la société LIFETIME IMMOBILIÈRE S.A. il a été décidé:

1. Révocation des sociétés FOXBAWN LTD et INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION comme d'administrateurs et nomination de Madame Carole Giovannacci, née le 12.04.1969 à Thionville, demeurant professionnellement à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et Monsieur Michael Ernzerhof, né le 07.03.1966 à Bitbourg, demeurant professionnellement à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2016.

Le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz, demeurant professionnellement à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2016.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société INVEST CONTROL SARL est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2016.

Luxembourg, le 04.06.2010.

Référence de publication: 2011024258/19.

(110029305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

LIPP Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024259/10.

(110029369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

M. & A. Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.020.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 15 octobre 2010 qu' a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Roland De Cillia, démissionnaire Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011024281/16.

(110028897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Melux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 147.622.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024285/10.

(110029822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Melux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 147.622.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024286/10.

(110029823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Maja S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024305/10.

(110029026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Murciélago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.866.

—
EXTRAIT

En date du 16 Février 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024304/15.

(110029639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Malerfachbetrieb Clemens G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 106.456.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024306/10.

(110029232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Maristeph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.971.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 janvier 2011 que:

- Monsieur René MORIS, conseil fiscal, demeurant à L-6975 Rameldange, 28 Am Bounert, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Pierre-Olivier WURTH, démissionnaire.

- Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Jim PENNING, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal et de Monsieur Philippe PENNING, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

- La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28 Am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119.162, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Robert ELVINGER, démissionnaire.

- Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011024307/24.

(110029569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Marlett SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.453.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 14 août 2008 avec la Société Anonyme MARLETT S.A., précédemment avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 11A boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 136.453, a été résiliée avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST

P. MARIOTTI / G. VINCIOTTI

Référence de publication: 2011024308/14.

(110028970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Mindev et Associés S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.562.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024311/10.

(110029441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

MOF III Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.634.

EXTRAIT

En date du 1^{er} février 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine Van Oort, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Susane White, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Mikael Gutierrez, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Michael Frame, 15 bury Walk, London SW3 6QD, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024312/18.

(110029410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Montagebau Arnold Junk, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4962 Clemency, 61, rue de Messancy.

R.C.S. Luxembourg B 71.783.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024313/10.

(110029233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Moonlight Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 113.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024314/10.

(110029627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.585.143,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

EXTRAIT

La société Isaac Holdings, LLC, associé de la Société, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4904757, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Isaac Group Holdings (US), LLC.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 16 février 2011.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2011024324/20.

(110028841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Nimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011024330/11.

(110029749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Nouvelle Constructions Schou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9278 Diekirch, 27, rue Sauerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 95.881.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024332/10.

(110029234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

NPG Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 137.191.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 16 décembre 2010

En date du 16 décembre 2010, l'assemblée générale ordinaire de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de:

- PricewaterhouseCoopers, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, ayant son siège social au 400 Route d'Esch, 1014 Luxembourg, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Conformément aux termes de l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés telle que modifiée par les dispositions de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société a expiré en date du 16 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

NPG Wealth Management S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011024334/20.

(110029168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Office Portfolio 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024335/9.

(110029377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Office Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024336/9.

(110029378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Officium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 153.152.

Extrait du conseil d'administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

2. DIVERS

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs suivants, à savoir:

- Me Michaël Dandois, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- Me Antoine Meynial, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- M. Stéphane Warnier, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011024337/18.

(110029177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.653.272,47.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.509.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Lion/Polaris Cayman Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 242881, having its registered office at 4th Floor Cayman Financial Center, 36A Dr. Roy's Dr., P.O. Box 2510, George Town, Cayman Islands,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 16 December 2010;

2) Lion Capital Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP11895, having its registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in London, on 16 December 2010;

3) Lion Capital Fund II SBS, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP0012274, having its registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in London, on 16 December 2010;

4) Lion Capital Fund II B, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP11894, having its registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in London, on 16 December 2010;

5) Lion Capital (Guernsey) III Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Island of Guernsey registered with HM Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernsey under number 52.334, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 16 December 2010;

6) Frozen Finances, a French société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine, registered with the trade and companies' register of Nanterre under the number 525 286 159,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris, on 23 December 2010;

7) Frozen Management 1, a French société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine, registered with the trade and companies' register of Nanterre under the number 524 928 660,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris, on 23 December 2010; and

8) Frozen Management 2, a French société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 20 bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, registered with the trade and companies' register of Nanterre under the number 524 950 649,

here represented by Ms. Fanny KINDLER, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris, on 23 December 2010;

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.509 and whose registered office is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2711 of December 9, 2010. The articles of incorporation have not been amended since.

Such appearing parties representing the whole corporate capital of the Company, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Conversion of (i) three hundred and eighty-four (384) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") having a par value of one cent (EUR 0.01) each held by Frozen Finances into sixty-four (64) A1 ordinary shares, sixty-four (64) A2 ordinary shares, sixty-four (64) A3 ordinary shares, sixty-four (64) A4 ordinary shares, sixty-four (64) A5 ordinary shares and sixty-four (64) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and subsequent re-allocation of an amount of one hundred and thirty-two thousand three hundred and thirty-three euro seventy-five cents (EUR 132,333.75) from the MRPS Premium Account (as defined in article 6 of the articles of association of the Company) to the share premium account of the Company; and (ii) fifty-five (55) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") having a par value of one cent (EUR 0.01) each held by Frozen Management 1 into nine (9) A1 ordinary shares, nine (9) A2 ordinary shares, nine (9) A3 ordinary shares, nine (9) A4 ordinary shares, nine (9) A5 ordinary shares and ten (10) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and subsequent re-allocation of an amount of twenty-two thousand six hundred and sixty-five euro eight cents (EUR 22,665.08) from the MRPS Premium Account (as defined in article 6 of the articles of association of the Company) to the share premium account of the Company; and

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand five hundred and forty-five euro forty-seven cents (EUR 1,545.47) up to an amount of two million six hundred and fifty-three thousand two hundred and seventy-two euro forty-seven cents (EUR 2,653,272.47) by way of capitalization of part of the balance of the share premium account for an amount of one thousand five hundred and forty-five euro forty-seven cents (EUR 1,545.47) through the issuance of twenty-five thousand seven hundred and fifty-eight (25,758) A1 ordinary shares, twenty-five thousand seven hundred and fifty-eight (25,758) A2 ordinary shares, twenty-five thousand seven hundred and fifty-eight (25,758) A3 ordinary shares, twenty-five thousand seven hundred and fifty-eight (25,758) A4 ordinary shares, twenty-five thousand seven hundred and fifty-eight (25,758) A5 ordinary shares and twenty-five thousand seven hundred and fifty-seven (25,757) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

3) Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to convert (i) three hundred and eighty-four (384) MRPS having a par value of one cent (EUR 0.01) each held by Frozen Finances into sixty-four (64) A1 ordinary shares, sixty-four (64) A2 ordinary shares, sixty-four (64) A3 ordinary shares, sixty-four (64) A4 ordinary shares, sixty-four (64) A5 ordinary shares and sixty-four (64) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and (ii) fifty-five (55) MRPS having a par value of one cent (EUR 0.01) each held by Frozen Management 1 into nine (9) A1 ordinary shares, nine (9) A2 ordinary shares, nine (9) A3 ordinary shares, nine (9) A4 ordinary shares, nine (9) A5 ordinary shares and ten (10) A6 ordinary shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The shareholders further resolve to re-allocate to the share premium account of the Company the amounts of (i) one hundred and thirty-two thousand three hundred and thirty-three euro seventy-five cents (EUR 132,333.75) from the MRPS Premium Account attached to the three hundred and eighty-four (384) MRPS held by Frozen Finances which have been converted into ordinary shares, and (ii) twenty-two thousand six hundred and sixty-five euro eight cents (EUR 22,665.08) from the MRPS Premium Account attached to the fifty-five (55) MRPS held by Frozen Management 1 which have been converted into ordinary shares.

Second resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand five hundred and forty-five euro forty-seven cents (EUR 1,545.47), from its current amount of two million six hundred and fifty-one thousand seven hundred and twenty-seven euro (EUR 2,651,727) up to an amount of two million six hundred and fifty-three thousand two hundred and seventy-two euro forty-seven cents (EUR 2,653,272.47), through the issuance of twenty-five thousand seven hundred and fifty-eight (25,758) A1 ordinary shares (“A1 Ordinary Shares”), twenty-five thousand seven hundred and fifty-eight (25,758) A2 ordinary shares (“A2 Ordinary Shares”), twenty-five thousand seven hundred and fifty-eight (25,758) A3 ordinary shares (“A3 Ordinary Shares”), twenty-five thousand seven hundred and fifty-eight (25,758) A4 ordinary shares (“A4 Ordinary Shares”), twenty-five thousand seven hundred and fifty-eight (25,758) A5 ordinary shares (“A5 Ordinary Shares”) and twenty-five thousand seven hundred and fifty-seven (25,757) A6 ordinary shares (“A6 Ordinary Shares”, altogether with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A3 Ordinary Shares, the A4 Ordinary Shares, the A5 Ordinary Shares, the “New Shares”), having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

All the New Shares have been subscribed as follows:

1) Twenty-one thousand nine hundred and forty-eight (21,948) A1 Ordinary Shares, twenty-one thousand nine hundred and forty-eight (21,948) A2 Ordinary Shares, twenty-one thousand nine hundred and forty-eight (21,948) A3 Ordinary Shares, twenty-one thousand nine hundred and forty-eight (21,948) A4 Ordinary Shares, twenty-one thousand nine hundred and forty-eight (21,948) A5 Ordinary Shares, twenty-one thousand nine hundred and forty-eight (21,948) A6 Ordinary Shares by Frozen Finances, prenamed; and

2) Three thousand eight hundred and ten (3,810) A1 Ordinary Shares, three thousand eight hundred and ten (3,810) A2 Ordinary Shares, three thousand eight hundred and ten (3,810) A3 Ordinary Shares, three thousand eight hundred and ten (3,810) A4 Ordinary Shares, three thousand eight hundred and ten (3,810) A5 Ordinary Shares, three thousand eight hundred and nine (3,809) A6 Ordinary Shares by Frozen Management 1, prenamed.

All the New Shares are fully paid up by way of capitalization of part of the balance of the share premium account for an amount of one thousand five hundred and forty-five euro forty-seven cents (EUR 1,545.47).

Evidence of the existence of the amount of one thousand five hundred and forty-five euro forty-seven cents (EUR 1,545.47) in the share premium account has been given to the undersigned notary by a balance sheet as at 20 December 2010.

This balance sheet after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to this deed.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art 5.** The Company’s share capital is set at two million six hundred and fifty-three thousand two hundred and seventy-two euro forty-seven cents (EUR 2,653,272.47) represented by:

- nine hundred and ninety-nine thousand five hundred and sixty-one (999,561) mandatory redeemable preferred shares (“MRPS”);
- forty-three million one hundred and ninety-two thousand nine hundred and thirty-one (43,192,931) class A1 ordinary shares (the “A1 Ordinary Shares”);
- forty-three million one hundred and ninety-two thousand nine hundred and thirty-one (43,192,931) class A2 ordinary shares (the “A2 Ordinary Shares”);
- forty-three million one hundred and ninety-two thousand nine hundred and thirty-one (43,192,931) class A3 ordinary shares (the “A3 Ordinary Shares”);

- forty-three million one hundred and ninety-two thousand nine hundred and thirty-one (43,192,931) class A4 ordinary shares (the “A4 Ordinary Shares”);
- forty-three million one hundred and ninety-two thousand nine hundred and thirty-one (43,192,931) class A5 ordinary shares (the “A5 Ordinary Shares”);
- forty-three million one hundred and ninety-two thousand nine hundred and thirty-one (43,192,931) class A6 ordinary shares (the “A6 Ordinary Shares”, together with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A3 Ordinary Shares, the A4 Ordinary Shares and the A5 Ordinary Shares, the “A Ordinary Shares”);
- one hundred (100) class B preferred shares (the “B Pref Shares”);
- one million fifty-five thousand (1,055,000) class C1 preferred shares (the “C1 Shares”);
- four million one hundred and fifteen thousand (4,115,000) class C2 preferred shares (the “C2 Shares”).

Each of the above shares has a par value of one cent (EUR 0.01).

The holders of A Ordinary Shares from time to time will be referred to as “A Partners”. Any reference made hereinafter to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, including the MRPS, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “partner” or to “partners”.

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Each share is entitled to the financial rights as per article 27 of these articles of association.

Holders of C2 Shares can only be holders of C1 Shares, unless otherwise agreed by the shareholders representing three quarters of the share capital.”

Fourth resolution

The shareholders further resolve to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to (i) amend the definition of “Receipts by the Investors” and (ii) add a definition for “Picard PIKco Debt” as well as for “PIKco Debt MRPS Redemption”.

As a consequence of the foregoing resolution, article 1 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Lion/ Polaris Lux Topco S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), by the present articles of association as well as by any and all shareholders’ agreement(s) between the partners, as such agreement(s) may from time to time be amended or replaced (such agreement or agreements being hereinafter collectively referred to as the “Shareholders’ Agreement”).

Definitions

When used in these articles of incorporation, the following terms shall have the meanings set out below:

“ADP C”	shall mean the shares named ADP C issued by Frozen Finances and Frozen Management 1
“Affiliate”	in relation to an Entity, any Entity that, directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls or is Controlled by or is under common Control with such Entity, it being further understood that for the purposes of this definition, an Entity is presumed to be Controlled by the general partner or the person that controls the general partner, the managing company or the Entity in charge of the management of such Entity in any capacity whatsoever and “Affiliated” shall have a meaning correlative to the foregoing
“Available Amount”	means the amount available for distribution to the A Ordinary Shares pursuant to article 27.1.
“B Preferred Financial Rights”	shall mean the financial rights attached to the B Pref Share, as follows: - If the Project IRR is strictly below eight percent (8%), the B Preferred Financial Rights shall be equal to the principal amount of ADP C together with all accrued financial rights under such ADP C, such amount being known as “Y”; - If the Project IRR is equal to, or higher than, eight percent (8%), the B Preferred Financial Rights shall be equal to zero
"Cancellation Value Per Share"	means (i) the nominal value per A Ordinary Share to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of A Ordinary Shares in issue in the class/ class(es) to be repurchased and cancelled
“Capital Gains”	means the positive difference between (i) the Receipts by the Investors and (ii) the Payments by the Investors
“Cayman Co”	means Lion/Polaris Cayman Ltd, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered number 242 881, whose registered address is at

	4 th Floor Cayman Financial Center, 36A Dr. Roy's Dr - PO Box 2510, George Town, Cayman Islands
"C Exit Rights"	<p>shall mean the financial rights attached to the C2 Shares and which shall arise only in the event of an Exit (including a dissolution pursuant to article 28 that would constitute an Exit), as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> - If the Project IRR is strictly below eight percent (8%), the C Exit Rights shall be equal to zero; - If the Project IRR is equal to, or higher than, eight percent (8%), the C Exit Rights shall be equal to an amount corresponding to a percentage of the Extra Capital Gains calculated according to Project IRR as follows: <ul style="list-style-type: none"> * when the Project IRR is at least equal to eight per cent (8%) but is below twenty per cent (20%), then the C Exit Rights shall amount to ten per cent (10%) of the Extra Capital Gains within the limit of Project IRR not falling below eight per cent (8%); or * when the Project IRR is at least equal to twenty per cent (20%) but is below thirty per cent (30%), then the C Exit Rights shall amount to fifteen per cent (15%) of the Extra Capital Gains within the limit of Project IRR not falling below twenty per cent (20%); or * when the Project IRR is equal to or higher than thirty per cent (30%), then the C Exit Rights shall amount to twenty per cent (20%) of the Extra Capital Gains within the limit of Project IRR not falling below thirty per cent (30%)
"Chairman"	means the chairman of Picard, from time to time, currently Mr. Philippe Pauze
"Change of Control"	means a private sale for cash or for securities or a contribution, merger or similar transaction to or with a bona fide third party or a Syndicated Investor or an Affiliate of such Syndicated Investor resulting in the Lion Capital Funds no longer Controlling the Picard Group
"Class Period"	means each of the A1 Period, A2 Period, A3 Period, A4 Period, A5 Period and A6 Period.
"Closing"	means the acquisition by the Company, directly or indirectly, of one hundred percent (100%) of Picard Group on 14 October 2010
"Control"	means the holding, directly or indirectly of more than fifty percent (50%) of the share capital and voting rights of an Entity (and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative to the foregoing)
"C Preferred Financial Rights"	<p>shall mean the financial rights attached to the C1 Shares, as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> - If the Project IRR is strictly below eight percent (8%), the C Preferred Financial Rights shall be equal to zero; - If the Project IRR is equal to, or higher than, eight percent (8%), the C Preferred Financial Rights shall be equal to "Y" (as defined in the B Preferred Financial Rights definition)
"Entity"	means any individual or legal entity, joint venture, venture enterprise investment fund, or other investment fund or other entity, which may or may not be a legal entity, and which may or may not be French
"Exit"	means a Listing or a Change of Control
"Extra Capital Gains"	means that part of the Capital Gains which exceeds a Project IRR of eight per cent (8%)
"Finance Documents"	has the meaning set forth in the Senior Facilities Agreement
"Financial Investor"	means (i) the Lion Funds, (ii) any other funds managed and or advised by Lion Capital LLP, (iii) any Affiliated Entity of Lion Capital LLP, (iv) any person that may become a Financial Investor pursuant to the terms of the Shareholders' Agreement and (v) as the case may be, any Syndicated Investor
"FrozenCo(s)"	means, individually or together as the case may be, Frozen Finances and Frozen Management 1 and, as the case may be, any further company being a shareholder of the Company and being considered as a FrozenCo by the Financial Investor
"Group"	means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and any holding company of the Company which is incorporated for the purposes of planning for an Exit and in which the share capital structure of the Company is replicated in all material respects (and for so long as such holding company is a holding company of the Company, any subsidiary undertakings of such holding company from time to time) and "member of the Group" and "Group Company" shall be construed accordingly

“Investor(s)”	means any shareholder of the Company
“Lion Capital Funds”	means (i) Lion Capital Fund II LP, Lion Capital Fund II SBS LP, Lion Capital Fund II B LP, Lion Capital (Guernsey) III Limited and any other funds managed and or advised by Lion Capital LLP, (ii) Cayman Co
“Listing”	means the admission of the shares of Picard, or any other entity of the Group or Controlling the Group, on a regulated stock exchange
“Listing Price”	means the listing price at the time of the admission of the shares of the Company or any other significant entity of the Group on a regulated stock exchange
“Manager”	any shareholder of the FrozenCos, to the exception of the Lion Capital Funds
“MRPS Rights”	<p>the MRPS will give right to two kinds of preferred dividends as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> - a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1 % of the nominal value of said MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 360 day year (the “First Preferred Dividend”); - a second preferential and cumulative dividend (the “Second Preferred Dividend”) equal to any income received and/or accrued by the Company (net of any withholding taxes suffered) in relation to the mandatory redeemable preferred shares issued to the Company by its subsidiary Picard PIKco S.A. (the “PIKco MRPS”) during the relevant financial year of the Company, less: <ul style="list-style-type: none"> * all costs and expenses of the Company - except tax charges - booked during the relevant financial year according to Luxembourg GAAP, to the extent that they relate to the PIKco MRPS; and * the First Preferred Dividend as computed for the relevant financial year. <p>No dividend shall be distributed to holders of A Ordinary Shares, B Pref Share, C1 Shares and C2 Shares until the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend have been paid in full.</p>
“Payments by the Investors”	means any investment (including the initial investment) made by the Investors in the Group Companies or in the FrozenCos, whether at Closing or subsequently (until and including Exit) and any related costs or expenses borne directly by the Investors in connection with such investment (and not borne by the Company or other Group Companies) and excluding any (i) transaction costs paid by the Investors upon Exit and (ii) exercise price of any securities, as the case may be
“Permitted Transfers”	<p>means any of the following Transfer of the securities issued by the Company:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) pledge of the Shares of the Company (with the prior approval of Lion Capital LLP) to the benefit of a lending bank financing the investment of a FrozenCo in the acquisition of the Picard group; (b) Transfers of the Shares of the Company upon Exit; (c) Transfers of the Shares of the Company by the FrozenCos with the prior written approval of Lion Capital LLP; (d) Transfers of the Shares of the Company by a Financial Investor through a Syndication provided that such Syndicated Investor becomes subject to the terms and conditions described in the Shareholders’ Agreement; (e) Transfers of the Shares of the Company by a Financial Investor to its Affiliate provided that such Affiliate becomes subject to the terms and conditions described in the Shareholders’ Agreement; and (f) Transfers of the Shares of the Company by a Financial Investor to the FrozenCos. Such Transfers shall be notified to Lion Capital LLP and the Company five (5) calendar days prior to their completion and the transferee shall adhere to the Shareholders’ Agreement
“Picard”	means Picard Surgelés, a French société anonyme à conseil d’administration with a share capital of two million four hundred eighty-five thousand eight hundred fifty-eight euro (EUR 2,485,858), the registered office of which is located 37bis, rue Royale, 77300 Fontainebleau, France, identified under number 784 939 688 RCS Melun
“Picard Group”	means Picard and its subsidiaries
“Picard PIKco Debt”	means the thirty-eight million euro (EUR 38,000,000) notes issued by Picard PIKco S.A., as of 23 November 2010 and any further issuances of PIK notes within the limit of EUR 135,000,000 (including the issuance of the thirty-eight million euro (EUR 38,000,000) notes as of 23 November 2010).
“PIKco Debt MRPS Redemption”	means the redemption of ninety-three thousand two hundred and seventy-one (93,271) MRPS issued by Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. to Lion/Polaris Cayman Ltd

according to the MRPS Redemption Agreement dated 30 November 2010 between Lion/Polaris Cayman Ltd and Lion/Polaris Lux Topco S.a r.l., following the redemption of ninety-three thousand two hundred and seventy-one (93,271) MRPS issued by Picard PIKco S.A. to Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. itself following the issuance by Picard PIKco S.A. of thirty-eight million euro (EUR 38,000,000) Picard PIKco Debt and any further redemptions of MRPS in relation to any further issuances of Picard PIKco Debt.

"Project IRR"	means the annual interest rate which equals $(1 + \text{the Daily IRR})^{365} - 1$, where: the "Daily IRR" means the daily interest rate, whereby the sum of all Payments made by the Investors, capitalized at the Daily IRR between the date of each of the Payments made by the Investors and the date of the Exit, is equal to the sum of all Receipts by the Investors, capitalized at the Daily IRR between the date of each of the Receipt of the Investors and the date of the Exit
"Receipts by the Investors"	means: <ul style="list-style-type: none"> - all cash amounts paid by the Company and any of the Group Companies to the Investors in payment of principal and interest of any shareholders' loans - all cash amounts paid by any of the Group Companies to the Investors relating to their holding in the share capital of the Company (dividends, reduction of capital, etc), it being specified that the amounts paid by the Company to the Investors in relation to the PIKco Debt MRPS Redemption shall be deemed not to have occurred. Therefore, such PIKco Debt MRPS Redemption shall be excluded from the Receipts by the Investors and the Receipts by the Investors shall include all amounts paid in cash to the Picard PIKco Debt holders from the date of issuance of said Picard PIKco Debt to the Exit (including cash amounts received by the Picard PIKco Debt holders upon Exit either as a result of redemption or sale); - all other cash amounts (but excluding the monitoring fees and the administrative fees) or securities received by the Investors from the Company or any of the Group Companies - any cash amounts, assets or securities received by the Investors upon Exit (and if such securities are not admitted for trading on a regulated stock exchange, their cash equivalent as determined according to the Shareholders' Agreement) less any (i) transaction costs paid by the Investors upon Exit and (ii) exercise price of any securities, as the case may be; it being specified, for the avoidance of doubt, that in case of refinancing of the Group debt, the calculation of the Receipts by the Investors shall include all cash amounts paid to the Investors in connection with such refinancing, except the amounts in relation to the PIKco Debt MRPS Redemption.
"Senior Facilities Agreement"	means the "Senior Term and Revolving Facilities Agreement" executed on 14 September 2010 in the context of the Acquisition between inter alia (i) Lion Polaris, (ii) Picard Bondco (as Parent), (iii) Citigroup Global Markets Limited, Crédit Suisse International, Morgan Stanley Bank International Limited, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank and Société Générale Corporate and Investment Banking (as MLA) and (iv) Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (as Agent and Security Agent)
"Shareholders"	means the holders of Shares issued by the Company
"Shareholders' Agreement"	has the meaning set forth above
"Shares"	means all the shares, including the MRPS, issued from time to time by the Company
"Syndicated Investors"	means any entity to which the Lion Capital Funds may syndicate its investment according to the terms and conditions set forth in the Shareholders' Agreement
"Syndication"	means the right granted to the Lion Capital Funds to syndicate their initial investment in the Company or in the Picard Group as at the date of the signature of the Shareholders' Agreement, provided that (i) such syndication would not lead to a Change of Control and (ii) the Lion Capital Funds shall remain the sole interlocutors representing the Financial Investors until Exit
"Third Party"	means any person which is not party to the Shareholders' Agreement
"Transfer"	means (i) any transfer of ownership completed for free or for valuable consideration in any respect whatsoever and in any form whatsoever, including, in particular, transfers by assets contribution, merger, spin-off, exchange, distribution in kind, sale with an option to repurchase (vente à réméré), securities lending, fiduciary or trust transfers (or similar transactions), donations, death, company liquidation, community

or succession or (ii) individual waiver of a subscription or allotment right or transfer (a) of a right to allotment of Shares resulting from an increase in capital through incorporation of reserves, provisions or profits, or (b) of preferred subscription rights to an increase in capital in cash, (iii) constitution or enforcement of sureties on the Shares or (iv) any undertaking (such as a call option) to proceed with such operation

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Lion/Polaris Cayman Limited, une société constituée et existant selon les lois des Îles Caïmans, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 242881, ayant son siège social au 4th Floor Cayman Financial Center, 36A Dr. Roy's, P.O. Box 2510, George Town, Îles Caïman,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Guernesey, le 16 décembre 2010;

2) Lion Capital Fund II, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House de Cardiff sous le numéro LP11895, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 16 décembre 2010;

3) Lion Capital Fund II SBS, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House de Cardiff sous le numéro LP0012274, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 16 décembre 2010;

4) Lion Capital Fund II B, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House de Cardiff sous le numéro LP11894, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 16 décembre 2010;

5) Lion Capital (Guernsey) III Limited, une société constituée et existant selon les lois de Guernesey, enregistrée auprès du HM Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernesey sous le numéro 52.334, ayant son siège social au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 3PP,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Guernesey, le 16 décembre 2010;

6) Frozen Finances, une société par actions simplifiée française constituée et existant selon les lois de France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 525 286 159, ayant son siège social au 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Paris, le 23 décembre 2010;

7) Frozen Management 1, une société par actions simplifiée française constituée et existant selon les lois de France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 524 928 660, ayant son siège social au 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Paris, le 23 décembre 2010; et

8) Frozen Management 2, une société par actions simplifiée française constituée et existant selon les lois de France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 524 950 649, ayant son siège social au 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine,

ici représentée par Mademoiselle Fanny KINDLER, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Paris, le 23 décembre 2010;

Les procurations paraphées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les associés de Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 156.509, ayant son siège au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné, le 5 novembre 2010, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes représentant la totalité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés étant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à venir de l'ordre du jour:

Ordre du jour

1) Conversion de (i) trois cent quatre-vingt-quatre (384) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («MRPS»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par Frozen Finances en soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A1, soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A2, soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A3, soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A4, soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A5, soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et allocation consécutive d'un montant de cent trente-deux mille trois cent trente-trois euro soixante-quinze cents (EUR 132.333,75) de la prime d'émission allouée aux MRPS (telle que définie à l'article 6 des statuts de la Société) à la prime d'émission allouée au parts sociales de catégorie A, et (ii) cinquante-cinq (55) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («MRPS»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par Frozen Management 1 en neuf (9) parts sociales ordinaires A1, neuf (9) parts sociales ordinaires A2, neuf (9) parts sociales ordinaires A3, neuf (9) parts sociales ordinaires A4, neuf (9) parts sociales ordinaires A5, dix (10) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et allocation consécutive d'un montant de vingt-deux mille six cent soixante-cinq euro huit cents (EUR 22.665,08) de la prime d'émission allouée aux MRPS (telle que définie à l'article 6 des statuts de la Société) à la prime d'émission allouée au parts sociales de catégorie A.

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent quarante-cinq euro quarante-sept cents (EUR 1.545,47) jusqu'à un montant de deux millions six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-douze euro quarante-sept cents (EUR 2.653.272,47), par voie de capitalisation d'une partie de la prime d'émission allouée au parts sociales de catégorie A d'un montant de mille cinq cent quarante-cinq euro quarante-sept cents (EUR 1.545,47), par l'émission de vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (25.758) parts sociales ordinaires A1, vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (25.758) parts sociales ordinaires A2, vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (25.758) parts sociales ordinaires A3, vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (25.758) parts sociales ordinaires A4, vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (25.758) parts sociales ordinaires A5, vingt-cinq mille sept cent cinquante-sept (25.757) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

3) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.

4) Modification de l'article 1 des statuts de la Société.

Les comparantes représentant la totalité du capital social de la Société demandent au notaire de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir (ii) trois cent quatre-vingt-quatre (384) MRPS, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par Frozen Finances en soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A1, soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A2, soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A3, soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A4, soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A5, soixante-quatre (64) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et (ii) cinquante-cinq (55) MRPS, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par Frozen Management 1 en neuf (9) parts sociales ordinaires A1, neuf (9) parts sociales ordinaires A2, neuf (9) parts sociales ordinaires A3, neuf (9) parts sociales ordinaires A4, neuf (9) parts sociales ordinaires A5, dix (10) parts sociales ordinaires A6, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Les associés décident d'allouer à la prime d'émission allouée au parts sociales de catégorie A le montant de (i) cent trente-deux mille trois cent trente-trois euro soixante-quinze cents (EUR 132.333,75) de la prime d'émission allouée au parts sociaux de catégorie A et (ii) vingt-deux mille six cent soixante-cinq euro huit cents (EUR 22.665,08) de la prime d'émission allouée au parts sociaux de catégorie A et (ii) cinquante-cinq (55) MRPS détenues par Frozen Management 1, qui ont été converties en parts sociales de catégorie A.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent quarante-cinq euro quarante-sept cents (EUR 1.545,47) de son montant actuel de deux millions six cent cinquante-et-un mille sept cent vingt-sept euros (EUR 2.651.727) à deux millions six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-douze euro quarante-sept cents (EUR 2.653.272,47), par l'émission de vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (25.758) parts sociales ordinaires A1 (les «Parts Sociales Ordinaires A1»), vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (25.758) parts sociales ordinaires A2 (les «Parts Sociales Ordinaires A2»), vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (25.758) parts sociales ordinaires A3 (les «Parts Sociales Ordinaires A3»), vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (25.758) parts sociales ordinaires A4 (les «Parts Sociales Ordinaires A4»), vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (25.758) parts sociales ordinaires A5 (les «Parts Sociales Ordinaires A5»), vingt-cinq mille sept cent cinquante-sept (25.757) parts sociales ordinaires A6 (les «Parts Sociales Ordinaires A6»), ensemble les «Parts Sociales Ordinaires A1», les «Parts Sociales Ordinaires A2», les «Parts Sociales Ordinaires A3», les «Parts Sociales Ordinaires A4», les «Parts Sociales Ordinaires A5» et les «Parts Sociales Ordinaires A6», les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites de la manière suivante:

1) Vingt-et-un mille neuf cent quarante-huit (21.948) Parts Ordinaires A1, vingt-et-un mille neuf cent quarante-huit (21.948) Parts Ordinaires A2, vingt-et-un mille neuf cent quarante-huit (21.948) Parts Ordinaires A3, vingt-et-un mille neuf cent quarante-huit (21.948) Parts Ordinaires A4, vingt-et-un mille neuf cent quarante-huit (21.948) Parts Ordinaires A5, vingt-et-un mille neuf cent quarante-huit (21.948) Parts Ordinaires A6 par Frozen Finances, susnommée; et

2) Trois mille huit cent dix (3.810) Parts Ordinaires A1, trois mille huit cent dix (3.810) Parts Ordinaires A2, trois mille huit cent dix (3.810) Parts Ordinaires A3, trois mille huit cent dix (3.810) Parts Ordinaires A4, trois mille huit cent dix (3.810) Parts Ordinaires A5, trois mille huit cent neuf (3.809) Parts Ordinaires A6 par Frozen Management 1, susnommée.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement payées par voie de capitalisation d'une partie de la prime d'émission allouée aux parts sociales de Classe A d'un montant de mille cinq cent quarante-cinq euro quarante-sept cents (EUR 1.545,47).

Une preuve de l'existence du montant de mille cinq cent quarante-cinq euro quarante-sept cents (EUR 1.545,47) de la prime d'émission allouée aux parts sociales de Classe A a été fournie au notaire soussigné par le bilan comptable au 20 décembre 2010.

Ce bilan comptable après avoir été paraphé par la comparante et le notaire soussigné restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent cinquante-trois mille deux cent soixante-douze euro quarante-sept cents (EUR 2.653.272,47) représenté par:

- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-et-une (999.561) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («MRPS»);
- quarante-trois millions cent quatre-vingt-douze mille neuf cent trente-et-une (43.192.931) parts sociales ordinaire de classe A1 (les «Parts Sociales Ordinaires A1»);
- quarante-trois millions cent quatre-vingt-douze mille neuf cent trente-et-une (43.192.931) parts sociales ordinaire de classe A2 (les «Parts Sociales Ordinaires A2»);
- quarante-trois millions cent quatre-vingt-douze mille neuf cent trente-et-une (43.192.931) parts sociales ordinaire de classe A3 (les «Parts Sociales Ordinaires A3»);
- quarante-trois millions cent quatre-vingt-douze mille neuf cent trente-et-une (43.192.931) parts sociales ordinaire de classe A4 (les «Parts Sociales Ordinaires A4»);
- quarante-trois millions cent quatre-vingt-douze mille neuf cent trente-et-une (43.192.931) parts sociales ordinaire de classe A5 (les «Parts Sociales Ordinaires A5»);
- quarante-trois millions cent quatre-vingt-douze mille neuf cent trente-et-une (43.192.931) parts sociales ordinaire de classe A6 (les «Parts Sociales Ordinaires A6»), ensemble avec les parts sociales ordinaire de classe A1, parts sociales ordinaire de classe A2, parts sociales ordinaire de classe A3, parts sociales ordinaire de classe A4, parts sociales ordinaire de classe A5, parts sociales ordinaire de classe A6, les «Parts Sociales Ordinaires A»);
- cent (100) parts sociales préférentielle B (les «Parts Sociales Pref B»);
- un million cinquante-cinq mille (1.055.000) parts sociales préférentielles C1 (les «Parts Sociales C1»);
- quatre millions cent quinze mille (4.115.000) parts sociales C2 (les «Parts Sociales C2»).

Chaque part sociale ci-dessus ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR).

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A le cas échéant seront dénommés «Associé A». Toute référence faite ci-après à une «part sociale» ou des «parts sociales» doit être interprété comme une référence à n'importe quelle ou

toutes les classes de parts sociales figurant ci-dessus, y compris les MRPS, selon le contexte et le cas échéant, il en va de même pour les références à un «associé» ou des «associés».

Chaque classe de parts sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires figurant dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Chaque part sociale donne droit à des droits financiers en vertu de l'article 27 de ces présents statuts.

Les détenteurs de Parts Sociales C2 ne peuvent qu'être détenteurs de Parts sociales C1, sauf accord contraire des Associés représentant trois quart du capital social.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société de manière à (i) modifier la définition de «Recettes perçues par les Investisseurs» et (ii) ajouter une définition pour «Dette de Picard PIKco» et pour «Dette de PIKco pour le rachat des MRPS».

En conséquence de la résolution en cours, l'article 1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Lion/ Polaris Lux Topco S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par les présents statuts ainsi que par tout pacte d'associés entre les associés comme de tel(s) pacte(s) peuvent le cas échéant être modifiés ou remplacés (un tel ou de tels pacte(s) étant ci-après collectivement dénommés le «Pacte d'Associés»).

Définitions:

Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents statuts, les termes suivant ont la signification indiquée ci-dessous:

«ADP C» désigne les Parts Sociales dénommées ADP C émises par Frozen Finances et Frozen Management 1;

«Filiale» par rapport à une Entité, toute Entité qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par est sous le contrôle commun avec cette Entité, étant en outre entendu que, aux fins de cette définition, une Entité est présumée être contrôlée par le commandité ou la personne qui contrôle le commandité, la société de gestion ou l'Entité en charge de la gestion d'une telle entité à quelque titre que ce soit et «Affilié» doit avoir une signification corrélative à ce qui précède;

«Montant disponible» désigne le montant disponible pour la distribution pour les Parts Sociales Ordinaires A en vertu de l'article 27.1.

«Droits Financiers Préférentiels B» désigne les droits financiers préférentiels attachés au Parts Sociales Pref B, comme suit: Si le Projet TRI est strictement inférieur à huit pour cent (8%), les Droits Financiers Préférentiels B doivent être égaux au montant principal d'ADP C avec tous les droits à payer en vertu de ces droits financiers acquis sur de tels ADP C, un tel montant étant désigné par «Y»;

Si le Projet TRI est égal, ou supérieur à huit pour cent (8%), les Droits Financiers Préférentiels B doivent être égal à zéro.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» désigne (i) la valeur nominale par Part Sociale Ordinaire A à annuler plus (ii) le Montant Disponible divisé par le nombre de Part Sociale Ordinaire A dans la/les classe(s) à être rachetées et annulées.

«Plus-values» signifie la différence positive entre (i) les Recettes perçues par les Investisseurs et (ii) les Paiements effectués par les Investisseurs;

«Cayman Co» signifie Lion/Polaris Cayman Ltd, une limited company constituée et existant selon loi des Iles Caïman, enregistrée sous le numéro 242 881, ayant son siège social à l'adresse 4th Floor Cayman Financial Center, 36 A Dr. Roy's Dr - P.O. Box 2510 George Town, Iles Caïman;

«Droits de Sortie C» désigne les droits financiers attachés aux Parts Sociales C2 et qui ne naissent qu'en cas de Sortie (incluant une dissolution conformément à l'article 28 qui constituerait une Sortie), comme suit:

- Si le Projet TRI est strictement inférieur à huit pour cent (8%), les Droits de Sortie C doivent être égal à zéro.

- Si le Projet TRI est égal, ou supérieur à huit pour cent (8%), les Droits de Sortie C doivent être égaux à un montant correspondant au pourcentage des Extra Plus-values calculées en fonction du projet TRI comme suit:

* quand le Projet TRI est au moins est égal à huit pour cent (8%) mais inférieur à vingt pour cent (20%), alors les Droits de Sortie C doivent atteindre dix pour cent (10%) des Extra Plus-values dans la limite d'un Projet TRI ne descendant pas en dessous de huit pour cent (8%); ou

* quand le Projet TRI au moins est à vingt pour cent (20%) mais inférieur à trente pour cent (30%), alors les Droits de Sortie C doivent atteindre quinze pour cent (15%) des Extra Plus-values dans la limite d'un Projet TRI ne descendant pas en dessous de vingt pour cent (20%); ou

* quand le Projet TRI est égal ou supérieur à trente pour cent (30%), alors les Droits de Sortie C doivent atteindre vingt pour cent (20%) des Extra Plus-values dans la limite d'un Projet TRI ne descendant pas en dessous de trente pour cent (30%); ou

«Président» signifie le président de Picard, le cas échéant, il s'agit actuellement de M. Philippe Pauze;

«Changement de Contrôle» désigne une vente privée au comptant ou de participations ou d'un apport, une fusion ou une opération similaire ou avec un tiers de bonne foi ou un Investisseur Syndiqué ou un Affilié d'un tel Investisseur Syndiqué ayant pour résultat la perte du contrôle par les Fonds Lion Capital du Groupe Picard;

«Période de Classe» désigne chacune des Période A1, Période A2, Période A3, Période A4, Période A5 et Période A6;

«Clôture» désigne l'acquisition, directement ou indirectement, de cent pour cent 100% du Groupe Picard le 14 octobre 2010;

«Contrôle» désigne la détention, directement ou indirectement, de plus de cinquante pour cent 50% du capital social et des droits de vote d'une Entité (et les termes «Contrôlant» et «Contrôlée» doivent avoir une signification corrélative à ce qui précède);

«Droits Financiers Préférentiels C» désigne les droits financiers préférentiels attachés au Parts Sociales C1, comme suit:

- Si le Projet TRI est strictement inférieur à huit pour cent (8%), les Droits Financiers Préférentiels C doivent être égal à zéro.

- Si le Projet TRI est égal, ou supérieur à huit pour cent (8%), les Droits Financiers Préférentiels C doivent être égaux à «Y» (tel que défini dans la définition des Droits Financiers Préférentiels B);

«Entité» désigne toute personne physique ou morale, coentreprise, fonds d'investissement entreprise risque ou d'autres fonds d'investissement ou autre entité qui peut ou peut ne pas être une entité juridique et qui peut ou peut ne pas être français;

«Sortie» désigne une Cotation ou un Changement de Contrôle;

«Extra Plus-values» désigne la partie des plus-values qui dépasse un Projet TRI de huit pour cent (8%);

«Documents Financiers» a la signification définie dans le Contrat de Crédit Senior;

«Investisseur financier» désigne (i) les Fonds Lion (ii) tout autre fond géré et/ou conseillé par Lion Capital LLP, (iii) toute Entité Affiliée à Lion Capital LLP, (iv) toute personne qui pourrait devenir un Investisseur Financier en vertu des termes du Pacte d'Associés et (v) le cas échéant, tout Investisseur Syndiqué;

«FrozenCo(s)» désigne, individuellement ou ensemble, le cas échéant, Frozen Finances et Frozen Management 1 et, le cas échéant, toute autre société étant un associé de la Société et étant considérée comme un FrozenCo par l'investisseur financier;

«Groupe» désigne la Société et ses filiales le cas échéant et toute société holding de la Société qui est constituée aux fins de la planification d'une Sortie et dans laquelle la structure du capital social de la Société est reproduite à tous les égards (et pour aussi longtemps qu'elle telle société holding est une société holding de la Société, toute filiale d'une telle société holding le cas échéant) et «membre du Groupe» et «Société du Groupe» seront interprétés en conséquence;

«Investisseur(s)» désigne tout associé de la Société;

«Fonds Lion Capital» désigne (i) Lion Capital Fund II LP, Lion Capital Fund II SBS LP, Lion Capital Fund II B LP, Lion Capital (Guernsey) III Limited et tout autre fond géré et/ou conseillé par Lion Capital LLP, (ii) Cayman Co;

«Cotation» désigne l'admission des parts sociales de la Société, Picard, ou toute autre entité du Groupe ou Contrôlant le Groupe, sur un marché réglementé;

«Prix de Cotation» désigne le prix de la cotation au moment de l'admission des parts sociales de la Société ou de toute autre entité significative du Groupe sur un marché réglementé;

«Gérants» tout associé des FrozenCos, à l'exception des Fonds Lion Capital;

«Droits MRPS» les MRPS donnent droit à deux sortes de dividendes préférentiels comme suit:

- un dividende préférentiel et cumulatif au taux annuel de 1% de la valeur nominal desdits MRPS, qui courra quotidiennement et qui sera calculée sur la base d'une année de 360 jours (le «Premier Dividende Préférentiel»);

- un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Second Dividende Préférentiel») égal à tous les revenus perçus et/ou accumulés par la Société (nets de toute retenue d'impôt subi) en ce qui concerne les actions préférentielles de rachat obligatoire émises à la Société par sa filiale Picard PIKco S.A. (les «MRPS PIKco») au cours de l'exercice comptable de la Société, à moins que:

* tous les frais et dépenses de la Société- à l'exception des frais d'impôt – enregistrés au cours de l'exercice comptable concerné selon les principes comptables (GAAP) luxembourgeois dans la mesure où ils se rapportent aux MRPS PIKco; et

* le Premier Dividende Préférentiel tel que calculé pour l'exercice comptable concerné.

Aucun dividende ne sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A, de Parts Sociales Pref B, Parts Sociales C1 et Parts Sociales C2 jusqu'à ce que le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel aient été payés en totalité.

«Paiements effectuées par les Investisseurs» désigne tout investissement (incluant l'investissement initial) effectué par les Investisseurs dans les Sociétés du Groupe ou dans les FrozenCos, que ce soit à la clôture ou par la suite (jusqu'à et y compris la Sortie) et tout coût ou dépense lié, supporté directement ou indirectement par les Investisseurs, relatif à

cet investissement (et non supporté par la société ou d'autres Sociétés du Groupe) et excluant tout (i) frais de transaction payés par les investisseurs lors de la Sortie et (ii) prix d'exercice de tout titre, le cas échéant;

«Cessions Autorisées» toute cession de titres émis par la Société parmi les suivantes:

(a) le nantissement des Parts Sociales de la Société (avec l'accord préalable de Lion Capital LLP) au profit d'une banque de prêt finançant les investissements d'une FrozenCo dans une acquisition du groupe Picard;

(b) la cession des Parts Sociales de la Société lors de la Sortie;

(c) la cession des Parts Sociales de la Société par les FrozenCos avec l'accord écrit préalable de Lion Capital LLP;

(d) la cession des Parts Sociales de la Société par un Investisseur Financier par le biais d'une Syndication à condition que l'Investisseur Syndiqué soit soumis aux termes et conditions décrits dans le Pacte d'Associés; et

(e) la cession des Parts Sociales de la Société par un Investisseur Financier à une de ses Filiales à condition une telle Filiale soit soumise aux termes et conditions décrits dans le Pacte d'Associés; et

(f) la cession de Parts Sociales de la Société par un Investisseur Financier aux FrozenCos

De telles cessions doivent être notifiées à Lion Capital LLP et à la Société cinq (5) jours calendaires avant leur achèvement et le cessionnaire doit adhérer au Pacte d'Associés.

«Picard» désigne Picard Surgelés une société anonyme française à conseil d'administration avec un capital social de deux million quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante-huit euro (2.485.858 EUR) ayant son siège social au 37bis, rue Royale, 77300 Fontainebleau, France enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 784 939 688;

«Groupe Picard» désigne Picard et ses filiales;

«Dette de Picard PIKco» désigne les trente-huit millions d'euro (EUR 38.000.000) de billets à ordre émis par Picard PIKco le 23 novembre 2010 et toutes les futures émissions de billets à ordre dans la limite de cent trente-cinq millions d'euro (incluant l'émission des trente-huit millions d'euro (EUR 38.000.000) de billets à ordre du 23 novembre 2010).

«Dette de Picard PIKco pour le rachat des MRPS» désigne le rachat de quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-et-onze (93.271) MRPS émis par Lion/Polaris Lux Topco à Lion/Polaris Cayman Limited suivant le contrat de rachat de MRPS en date du 30 novembre 2010 conclu entre Lion/Polaris Cayman Ltd et Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. à la suite du rachat de quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-et-onze (93.271) MRPS, émis par Picard PIKco S.A. à Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. elle-même, à la suite de l'émission par Picard PIKco S.A. de trente-huit millions d'euros (EUR 38.000.000) de Dette de Picard PIKco et tous les futurs rachats de MRPS en rapport avec toutes les futures émissions de Dette de Picard PIKco.

«Projet TRI» désigne le taux d'intérêt annuel qui équivaut à (1+ le TRI Quotidien) 365 -1, où:

le «TRI Quotidien» désigne le taux d'intérêt quotidien, par lequel la somme de tout les Paiements effectués par les Investisseurs, capitalisés au TRI Quotidien entre les dates de chacun des Paiements effectués par les Investisseurs et la date de la Sortie, est égal à la somme de toute les Recettes perçues par les Investisseurs, capitalisées au TRI Quotidien entre les dates de chacune des Recettes perçues par les Investisseurs et la date de la Sortie

«Recettes perçues par les Investisseurs» désigne:

- tous les montants payés au comptant par la Société et par toute Société du Groupe aux Investisseurs en paiement du principal et des intérêts de tout prêt d'associé;

tous les montants payés au comptant aux Investisseurs en relation avec leur détention du capital social de la Société (dividendes, réduction de capital, etc.), étant spécifié que le montant payé par la Société aux Investisseurs en rapport avec la Dette de PIKco pour le rachat des MRPS est supposée ne jamais avoir existé. Ainsi, cette Dette de Picard PIKco pour le rachat des MRPS doit être exclue des Recettes perçues par les Investisseurs et les Recettes perçues par les Investisseurs doivent comprendre tous les montants payés en numéraire aux débiteurs de la dette de Picard PIKco de la date d'émission d'une telle Dette de Picard PIKco à la Sortie (incluant les montants en numéraire reçus par les débiteurs de la dette de Picard PIKco à la Sortie ou à la suite d'un rachat ou d'une vente);

tous les autres montants payés au comptant (à l'exclusion des frais de contrôle et des frais administratifs) ou les titres reçus par les Investisseurs de la Société ou de toute Société du Groupe;

tous montant payé comptant, actif ou titre reçu par les Investisseurs à la Sortie (et si de tels titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé, leur équivalent en espèce tel que déterminé conformément au Pacte d'Associés) moins tout (i) frais de transaction payés par les investisseurs lors de la Sortie et (ii) prix d'exercice de tout titre, le cas échéant;

Etant spécifié, pour éviter tout doute, que dans le cas d'un refinancement des dettes du Groupe, le calcul des Recettes perçues par les Investisseurs doit inclure tout montant payé comptant par les Investisseurs en relation avec un tel refinancement, à l'exception des montants en rapport avec la Dette de Picard PIKco pour le rachat des MRPS;

«Contrat de Crédit Senior» désigne the «Contrat de Crédit Senior à terme et renouvelable» signé le 14 septembre 2010 dans le cadre de l'Acquisition entre, notamment, (i) Lion Polaris, (ii) Picard Bondco (en qualité de Parent), (iii) Citigroup Global Markets Limited, Crédit Suisse International, Morgan Stanley Bank International Limited, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank and Société Générale Corporate and Investment Banking (en qualité de MLA) and (iv) Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (en qualité de Agent et Security Agent);

«Associé» désigne tout détenteur de Parts Sociales émises par la Société;

«Pacte d'Associé» a la signification définie ci-dessus;

«Parts Sociales» désigne toutes les Parts Sociales, y compris les MRPS, émises le cas échéant par la Société;

«Investisseurs Syndiqués» désigne toute entité à laquelle les Fonds Lion Capital peuvent syndiquer leurs investissements conformément aux termes et conditions définies dans le Pacte d'Associés;

«Syndication» désigne le droit octroyé aux Fonds Lion Capital de syndiquer leur investissement initial dans la Société ou dans le Groupe Picard à la date de la signature du Pacte d'Associés, à condition que (i) une telle syndication ne conduise pas à un Changement de Contrôle et (ii) les Fonds Lion Capital restent les seuls interlocuteurs représentant les Investisseurs Financiers jusqu'à la Sortie;

«Tierce Partie» désigne toute personne qui n'est pas partie au Pacte d'Associé;

«Cession» désigne (i) toute cession de propriété effectuée à titre gratuit ou en échange d'une contrepartie valable à quelque égard que ce soit et sous quelque forme que ce soit, y compris, notamment, les cessions par apports d'actifs, fusion, scission, échange, distribution en nature, vente avec option de rachat (vente à réméré), prêt de titres, cessions de fiduciaire (ou transaction similaire), dons, mort, liquidation de société, communauté ou succession ou (ii) la renonciation individuelle d'un droit de souscription ou d'attribution ou de cession (a) d'un droit à l'attribution de Parts Sociales résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices, ou (b) du droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital en numéraire, (iii) la constitution ou l'exécution de sûretés sur les Parts Sociales ou (iv) tout engagement (telle une option d'achat) de procéder à une telle opération;

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison des présentes est évalué environ à mille six cents euro (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KINDLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. LAC/2010/59924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009258/740.

(110010482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

OI-Perfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.581.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024339/10.

(110029472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

OKCS S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.421.

Par la présente, je dénonce le siège social de la société „OKCS S.A“, 100, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg, immatriculée sous le numéro du RCS Luxembourg B118421, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 février 2011.

M. Massimo DI NUCCI.

Référence de publication: 2011024341/9.

(110029437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Onis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.297.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 février 2011

1. Le mandat d'administrateur de M. Vincent TUCCI, venu à échéance, n'a pas été renouvelé.
2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. M. Xavier SOULARD a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
4. M. David GIANNETTI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ONIS GROUP S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011024342/22.

(110028889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Orestes Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.318.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 février 2011

1. La société anonyme EWA REVISION SA a démissionné de son mandat de commissaire.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ORESTES HOLDING Société Anonyme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011024345/16.

(110029661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

SI BEG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 151.894.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision écrite de l'actionnaire unique en date du 11 janvier 2011, de rayer

- Monsieur Hans Conrad MAUTNER, en tant que Gérant de Catégorie B;

et de nommer en remplacement:

- Monsieur James Allen Thurston, né le 20 Juin 1972 à Indianapolis, Indiana, USA, résident à 6109, Indianola Avenue, Indianapolis, Indiana, USA;

en plus de M. Kuy Ly ANG Gérant de Catégorie A, Mme. Jacqueline KOST, Gérante de Catégorie A et de M. Stephen Russell STOUFFER Gérant de Catégorie B.

Avec effet au 1^{er} Janvier 2011 pour une durée indéterminée.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011024426/19.

(110029719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.921.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024348/10.

(110029515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

HIC S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDALUX S.A.

CRB / RTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2011023889/12.

(110028201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Illnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.431.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Mattia FOGLIACCIO vient à échéance lors de cette assemblée générale. Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat d'administrateur de Monsieur Mattia FOGLIACCIO est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011024699/41.

(110029908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Tallore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.797.

Le Bilan au 30 JUIN 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023955/10.

(110028532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.921.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024349/10.

(110029516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Invescom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.484.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of January.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Independent Nominees Limited, a company with registered office at C/o Arias Fabrega & Fabrega Trust Co, 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola, BVI, BVI Company Number 592956

acting as sole shareholder of Invescom Ltd, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola – BVI, (the "Company"),

here represented by Mr Cyrille VALLEE, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting pursuant to a proxy dated on January 7, 2011, which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the notary to act the ratification of the resolutions it has taken in a extraordinary meeting of the Company held in Tortola, on December 16, 2010, (1) to transfer the statutory seat and effective place of management of the Company from the British Virgin Islands (BVI) to Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, (2) to approve the patrimonial statement of the Company as at December 31, 2010, as the closing balance sheet of the operations of the company in British Virgin Islands (BVI) and the opening balance sheet in Luxembourg, (3) the appointment of Mr Stéphane Weyders and Mr Cyrille Vallée as managers and to accept the resignation of Independent Management Inc as managing director with effective discharge at the day of

the present meeting and (4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the registrations and publications both in the British Virgin Islands (BVI) and in Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

A copy of the minutes of said extraordinary meeting of the Company held in Tortola on December 16, 2010 stating the resolution to transfer the registered office to Luxembourg, as well as the balance sheet dated on December 31, 2010, stating that the net value of the Company is 1,567,693.89 EURO, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing party, represented as stated hereabove, further requested the notary to state that, in its capacity as sole shareholder of Invescom Limited, it has taken the following resolutions, ratifying and executing the hereabove stated resolutions taken in the British Virgin Islands (BVI):

First resolution

The registered office of the Company is transferred from the British Virgin Islands (BVI) to Luxembourg as of January 19, 2011 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day.

Second resolution

The address of statutory seat of the Company is fixed in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Third resolution

The patrimonial statement as per December 31, 2010 confirmed on January 11, 2011, showing a net equity of 1,567,693.89 EURO, representing the Company's closing balance sheet in the British Virgin Islands (BVI) and the fiscal opening balance sheet in Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality, is approved.

The sole shareholder decides to fix the capital at 1,492,902.11.- EUR represented by 299,300 shares with no par value. The sole shareholder decides that the surplus between the net equity (1,567,693.89.- EURO) and the capital (1,492,902.11.- EUR), will be transferred to a share premium account of the company.

All the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands (BVI) nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of British Virgin Islands (BVI) nationality.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to adopt the form of a société à responsabilité limitée and to change its name into «Invescom S.à r.l.»

Fifth resolution

It is decided to proceed to a total update of its Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises of the group, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «Invescom S.à r.l.»

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at one million four hundred ninety two thousand nine hundred two Euros and eleven cents (1.492.902,11 EUR) represented by two hundred ninety nine thousand three hundred (299,300) shares with no par value, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year to December 31st, 2011.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to appoint as managers of the company for an unlimited period:

- Mr Stéphane WEYDERS, company director, born in Arlon (Belgique) on 2 January 1972, residing professionally at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

- Mr Cyrille VALLEE, company director, born in Thionville (France) on 12 August 1977, residing professionally at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Seventh resolution

To extent it is necessary, it is confirmed that all the powers are given to the management to perform all the formalities and to effect all the registrations and publications both in the British Virgin Islands and in Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and the continuation of the company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately THREE THOUSAND EUROS (3,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up, on the day named at the beginning in Luxembourg.

The document having been read and translated to the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg:

A COMPARU:

Independent Nominees Limited, une société ayant son siège à C/o Arias Fabrega & Fabrega Trust Co, 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola – BVI,, inscrite au registre de Tortola sous le numéro 592956,

agissant en tant qu'associé unique de Invescom Ltd, une société ayant son siège social à 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola – BVI (la "Société")

ici représentés par Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'un pouvoir sous seing privé délivré en date du 7 janvier 2011, lequel restera, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter la ratification des résolutions prises par ses soins en assemblée extraordinaire de la société Invescom Ltd tenue en date du 16 décembre 2010, (1) de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société des Iles Vierges Britanniques (BVI) à Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, (2) d'approuver la situation financière de la Société au 31 décembre 2010 suivant le bilan de clôture de la Société aux Iles Vierges Britanniques (BVI) et le bilan d'ouverture à Luxembourg, (3) de nommer Monsieur Stéphane Weyders et Monsieur Cyrille Vallée en tant que gérants et d'accepter la démission de Independent Management Inc en tant qu'administrateur-délégué avec décharge, le tout avec effet au jour de la présente assemblée et (4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement et la publication aussi bien aux Iles Vierges Britanniques (BVI) qu'au Grand-Duché de

Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire de la Société tenue le 16 décembre 2010 ainsi que le bilan daté au 31 décembre 2010, d'après lequel la valeur nette de la Société est égale à 1.567.693,89 EUROS, resteront annexés aux présentes, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec elles.

Après quoi, la partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle a pris, en sa qualité d'associée unique de Invescom Ltd, les résolutions ci-après, ratifiant et exécutant les résolutions prises aux Iles Vierges Britanniques (BVI), dont question ci-avant:

Première résolution

Le siège social statutaire de la Société est transféré des Iles Vierges Britanniques (BVI) à Luxembourg avec effet au 19 janvier 2011, et la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Troisième résolution

L'état patrimonial établi au 31 décembre 2010 confirmé en date du 11 janvier 2011 accusant une valeur nette de 1.567.693,89 EUROS représentant le bilan de clôture des opérations aux Iles Vierges Britanniques (BVI) et le bilan d'ouverture fiscal de la société, désormais de nationalité luxembourgeoise, est approuvé.

L'associé unique décide de fixer le capital à 1.492.902,11 EUR représenté par 299.300 parts sociales sans désignation de valeur nominale. L'associé unique décide également que la différence entre la valeur nette (1.567.693,89 EUR) et le capital (1.492.902,11 EUR) sera versée dans un compte prime d'émission de la société.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques (BVI), sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques (BVI).

Quatrième résolution

Il est décidé d'adopter la forme de la société à responsabilité limitée et de changer la dénomination sociale en «Invescom S.à r.l.»

Cinquième résolution

Il est décidé de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «Invescom S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-douze mille neuf cent et deux Euros et onze Cents (1.492.902,11 EUR) représenté par deux cent quatre vingt dix neuf mille trois cents (299.300) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gestion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gestion.

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, l'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent et se termine le 31 décembre 2011.

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de sociétés, né à Arlon (Belgique) le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

- Monsieur Cyrille VALLEE, directeur de sociétés, né à Thionville (France) le 12 août 1977, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Septième résolution

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement et la publication aussi bien aux Iles Vierges Britanniques (BVI) qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à TROIS MILLE EUROS (3.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. VALLEE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3869. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015704/325.

(110017325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.921.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024350/10.

(110029518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Pinatubo Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.453.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2011

1. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2011.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011024371/24.

(110029775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.921.

—
Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024351/10.

(110029750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Pacific Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 149.551.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024352/10.

(110029510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 63.046.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 décembre 2010 à Luxembourg

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010.

- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

- Démission de Monsieur Jonathan Atack en date du 1^{er} septembre 2010.

- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2010 de Monsieur David Suetens, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands.

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- Monsieur David Suetens, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Eckert, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Rik Vandenberghe, 52 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2010.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 Parc d'Activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011025370/35.

(110030102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Pegasus Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.904.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M.Paul Coulson, associé de la société, a changé comme suit:
6, Square des Écrivains Combattants Morts, 75016 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011024354/12.

(110028982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 11.950.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024355/11.

(110029063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

FF Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 6, rue Henri Pensis.

R.C.S. Luxembourg B 52.113.

Außerordentliche Generalversammlung

Protokoll

Die Komparenten, die das gesamte Kapital vertreten, haben sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der Sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zu neuen Verwaltungsmitglieder wurden ernannt:

1. Frau Barbara Czarnecka, wohnhaft in Löckpuit 456, 6426 Roppen / Österreich
2. Tomasz Kuczynski, wohnhaft in 15230 Frankfurt/ Oder, Bergstr.185
3. Arkadiusz Kuczynski wohnhaft in 69100 Slubice, Rozana 5a / Polen

Die Verwaltungsmitglieder haben Frau Barbara Czarnecka zum Präsidenten des Verwaltungsrates ernannt.

Die Mandate der Verwaltungsmitglieder enden nach der jährlichen Hauptversammlung von 2016.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar wird bestellt:

Frau Patrycia Hustert, wohnhaft in 6426 Roppen, Löckpuit 456 / Österreich. Sie wird hiermit zu Kommissarin ernannt.

Das Mandat der hier ernannten Kommissarin endet nach der jährlichen Hauptversammlung von 2016.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates Frau Barbara Czarnecka rechtskräftig verpflichtet.

Vierter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2322 Luxembourg, 6, Henri Pensis

Luxembourg, den 25.06.2010.

Barbara Czarnecka

Präsidentin

Référence de publication: 2011025211/31.

(110029700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Prime Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.685.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024356/10.

(110029442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Pandomus, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.540.

Il est à noter que Messieurs Robert Short et Marc Giraudon ont démissionné en tant qu'administrateurs de la Société en date du 16 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011024360/11.

(110028938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Parisienne Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.455.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 février 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011024361/15.

(11002881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

CB Lux S.à r.l.-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 74.646.553,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 108.295.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2011.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011024588/18.

(110030281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Pecunia Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 38.344.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. Februar 2011

Die Versammlung bestätigt Herrn Robert Langmantel, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, als Präsident des Verwaltungsrats und somit einzelzeichnungsberechtigt.

Die Versammlung

Référence de publication: 2011024363/11.

(110029490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Picaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.620.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 11 février 2011:

1) Ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013

- Jean-Marie POOS, 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur et Président;

- Manette OLSEM, 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- Evelyne GUILLAUME, 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

2) Le siège social de la société est transféré au 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011024365/16.

(110029001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

PEF IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.981.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2011

Il est décidé de révoquer, à la date du 1^{er} février 2011, le mandat en tant que gérant de catégorie A de Monsieur Mariusz MICHALOWSKI.

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée:

- Monsieur Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, né le 23 mai 1960 à Northampton, Royaume-Uni, demeurant à Warsaw Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw, Pologne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011024364/16.

(110029295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.027.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 janvier 2011

En date du 14 janvier 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Kiowa KOSCHE en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christopher Stephen WAHL, né le 13 janvier 1973 à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle suivante: 2 Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jorrit CROMPVOETS

Monsieur Frederik KUIPER

Monsieur Llywellyn E. Jeremy JONES

Monsieur Christopher Stephen WAHL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Silver Point Sourcing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011024410/23.

(110028858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Simplace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.946.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024431/9.

(110029649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.
